Aéroport de Québec inc. États financiers au 31 décembre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
État du résultat global	5
État des variations des actifs nets	6
État des flux de trésorerie	7
État de la situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 36



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.L. Bureau 200 140, Grande Allée Est Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux administrateurs de Aéroport de Québec inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Aéroport de Québec inc. (ci-après l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états du résultat global, des variations des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Membre de Grant Thornton International Ltd rcgt.com

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Québec Le 18 février 2021

-

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique nº A119912

Aéroport de Québec inc. État du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

(en dollars canadiens)

	2020	2019
	\$	\$
Produits		
Atterrissage et aérogare	6 643 341	15 130 513
Frais d'améliorations aéroportuaires	7 676 056	26 804 881
Concessions	1 760 479	4 308 004
Locations	3 110 135	2 894 787
Stationnements	2 463 881	6 549 157
Services et recouvrements	3 107 130 1 865 903	7 676 911 5 255 264
Sûreté et sécurité Autres produits	37 202	7 884
Adiles produits		
	26 664 127	68 627 401
Charges		
Charges au titre des avantages du personnel (note 14)	9 939 882	17 140 626
Loyer	155 522	4 276 662
Biens et services	11 344 778	19 485 356
En-lieu de taxes	4 725 786	5 675 106
Amortissement des immobilisations corporelles	22 663 106	15 217 150
Amortissement des produits reportés afférents	/F 20F 420\	(2.544.006)
aux immobilisations corporelles	(5 295 429) 53 863	(3 514 986) 24 000
Perte de valeur des actifs financiers (note 18) Autres charges	55 005	12 724
Adiles charges		
	43 587 508	58 316 638
Résultat opérationnel	(16 923 381)	10 310 763
Produits financiers (note 17)	1 673 589	1 701 980
Charges financières (note 17)	(11 791 751)	(6 627 092)
Résultat net	(27 041 543)	5 385 651
Autre élément du résultat global		
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite		
à prestations définies	355 100	25 400
Résultat global	(26 686 443)	5 411 051
-		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Aéroport de Québec inc. État des variations des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

	Résultats cumulés	Cumul de l'autre élément du résultat global	Total des
Soldes au 1er janvier 2020	\$ 144 385 411	\$ (2 462 500)	\$ 141 922 911
Résultat net	(27 041 543)	(2 402 000)	(27 041 543)
Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies		355 100	355 100
Résultat global			(26 686 443)
Soldes au 31 décembre 2020	117 343 868	(2 107 400)	115 236 468
Soldes au 1er janvier 2019	138 999 760	(2 487 900)	136 511 860
Résultat net	5 385 651		5 385 651
Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies		25 400	25 400
Résultat global			5 411 051
Soldes au 31 décembre 2019	144 385 411	(2 462 500)	141 922 911

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Aéroport de Québec inc. État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(07.044.740)	5 005 054
Résultat net	(27 041 543)	5 385 651
Éléments hors caisse	22 663 106	15 217 150
Amortissement des immobilisations corporelles Amortissement des coûts de transaction	83 695	83 695
Amortissement des produits reportés afférents	00 000	00 000
aux immobilisations corporelles	(5 295 429)	(3 514 986)
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	(30 236)	` 12 724 [′]
Passif net au titre du régime de retraite à prestations définies	23 925	(42 823)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 20)	6 936 099	(197 297)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(2 660 383)	16 944 114
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme	(32 053 125)	(18 612 797)
Encaissements de dépôts à terme	52 137 834	47 477 856
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(16 488 363)	(42 883 371)
Cessions d'immobilisations corporelles	34 000	3 000
Encaissements des effets à recevoir	161 732	175 162
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	3 792 078	(13 840 150)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements d'emprunts	(2 250 000)	(2 250 000)
Encaissements des subventions à recevoir	3 632 455	2 701 295
Remboursement de l'obligation locative	(183 741)	(444 577)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 198 714	6 718
Augmentation nette de l'encaisse	2 330 409	3 110 682
Encaisse au début	6 873 593	3 762 911
Encaisse à la fin	9 204 002	6 873 593

Au cours de l'exercice, l'entité a versé des intérêts totalisant 11 757 198 \$ (12 601 438 \$ en 2019) et a encaissé des intérêts totalisant 2 234 982 \$ (3 291 016 \$ en 2019).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Aéroport de Québec inc. État de la situation financière

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF	·	·
Courants		
Encaisse	9 204 002	6 873 593
Dépôts à terme (note 18)	24 657 108	38 443 458
Débiteurs (note 7)	4 540 313	6 245 930
Subventions à recevoir (note 8)	4 472 683	6 926 972
Effets à recevoir (note 18)	165 660	155 592
Fournitures en stock	1 712 092	1 588 803
Frais payés d'avance	660 366	742 590
	45 412 224	60 976 938
Non courants		
Dépôts à terme (note 18)	35 900 000	42 198 359
Effets à recevoir (note 18)	1 872 802	2 044 602
Subventions à recevoir (note 8) Immobilisations corporelles (note 9)	31 343 354 451 864 182	35 517 673 465 782 783
ininiobilisations corporelles (note 9)		
	520 980 338	545 543 417
	566 392 562	606 520 355
PASSIF		
Courants		
Créditeurs (note 10)	16 217 285	19 445 821
Produits reportés	3 057 943	1 044 506
Dépôts de clients	135 744	91 579
Emprunts (note 12) Obligation locative (note 15)	6 424 319 279 953	6 336 972 437 138
Obligation locative (note 15)		
Non-accounts	26 115 244	27 356 016
Non courants Créditeurs (note 10)		1 322 613
Emprunts (note 12)	312 145 555	318 486 179
Obligation locative (note 15)	458 211	484 767
Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	111 640 405	115 845 015
Dépôts de clients	617 614	592 614
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 14)	179 065	510 240
	425 040 850	437 241 428
	451 156 094	464 597 444
ACTIFS NETS	.5. 100 004	.5. 557 114
Résultats cumulés et cumul de l'autre élément du résultat global	115 236 468	141 922 911
	566 392 562	606 520 355

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Aéroport de Québec inc. (AQi), régie en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, est une entité sans capital-actions et à but non lucratif exonérée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est responsable de la gestion, de l'exploitation, de l'entretien et du développement de l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec (« YQB ») en vertu d'un bail foncier signé le 27 octobre 2000 avec le gouvernement du Canada, dont la durée est de 60 ans avec une option de renouvellement pour une période additionnelle de 20 ans.

Le siège social de AQi est situé au 505, rue Principale, Québec (Québec) G2G 0J4.

2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie de COVID-19 de pandémie. Le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de AQi.

Chez AQi, ces mesures ont notamment entraîné une baisse massive des vols domestiques ainsi que l'arrêt complet des vols internationaux, incluant les vols aux États-Unis, pour une période de 9 mois, soit pour les mois d'avril à décembre 2020.

AQi s'attend à une reprise progressive des activités à partir de septembre 2021, si les conditions actuelles changent. Il est question, entre autres, de la réouverture des frontières et de la mise en place du programme de vaccination tant au Canada que dans le monde. Cette estimation se base aussi sur l'intérêt des diverses compagnies aériennes à reprendre leurs activités à YQB.

AQi, en tant qu'aéroport de l'est de la province, est considérée comme un service essentiel et a continué d'exercer ses activités pendant toute l'année, tout en ayant mis en place différentes mesures afin de protéger ses clients, ses fournisseurs et ses employés.

Alors que la pandémie se poursuit après la fin d'exercice, elle pourrait avoir d'autres conséquences sur AQi. La direction surveille activement les répercussions sur sa situation financière, ses liquidités, ses activités, ses clients, ses fournisseurs, son secteur d'activité et ses effectifs.

Puisque la pandémie de COVID-19 et les mesures prises à l'échelle mondiale pour limiter sa propagation évoluent chaque jour, AQi n'est actuellement pas en mesure d'en estimer pleinement l'incidence sur les résultats futurs de ses activités, sa situation financière et ses liquidités.

Parmi les mesures destinées à atténuer les répercussions de cette crise, AQi est admissible à une subvention en vertu du programme Subvention salariale d'urgence du Canada. Des demandes totalisant 4 300 858 \$ ont été déposées pour les périodes allant du 15 mars au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2020, ces subventions ont été comptabilisées à l'encontre des charges au titre des avantages du personnel.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

3 - GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de AQi ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de AQi.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été approuvés le 18 février 2021 par le conseil d'administration, qui a également approuvé leur publication.

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Généralités

Les états financiers ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées dans les IFRS en vigueur au 31 décembre 2020. Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

Un sommaire des normes, modifications et interprétations des IFRS publiées, dont certaines sont en vigueur et d'autres ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas été adoptées par anticipation, est présenté à la note 5.

Fournitures en stock

Les fournitures en stock sont évaluées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque AQi devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Actifs financiers

À l'exception des créances clients qui ne comportent pas une composante financement importante et qui sont évaluées au prix de transaction selon l'IFRS 15, tous les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- Au coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Pour les périodes considérées, tous les actifs financiers de AQi sont classés dans la catégorie au coût amorti.

Le classement dépend à la fois du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers, à l'exception de la perte de valeur sur les créances clients, qui est présentée dans les biens et services.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant. L'actualisation est omise si son effet n'est pas significatif. L'encaisse, les dépôts à terme, les créances clients, les intérêts courus à recevoir, les subventions à recevoir et les effets à recevoir font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Les créances clients, les intérêts courus à recevoir et les effets à recevoir doivent être soumis aux dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9, *Instruments financiers*. Le modèle des pertes de crédit attendues, lequel utilise davantage d'informations de nature prospective, est utilisé. Pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues, AQi doit tenir compte de plusieurs informations, notamment des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

AQi utilise une méthode simplifiée pour comptabiliser les créances clients, les intérêts courus à recevoir et les effets à recevoir, ainsi que pour inscrire la correction de valeur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. AQi se sert de l'expérience passée, d'indicateurs externes et d'informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul.

AQi évalue la dépréciation des créances clients sur une base collective puisqu'elles partagent des caractéristiques relatives au risque de crédit, étant donné qu'elles sont regroupées selon le nombre de jours écoulés depuis le moment où elles sont en souffrance. Se reporter à la note 18 pour une analyse détaillée de la façon dont les dispositions en matière de dépréciation d'IFRS 9 sont appliquées.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction.

Les passifs financiers de AQi comprennent les fournisseurs, les intérêts courus à payer, les dépôts de clients et les emprunts. Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts sont présentées dans les charges financières.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contrats de location

Contrats de location de AQi conclus en tant que preneur

AQi apprécie si tout contrat conclu est ou contient un contrat de location. Un contrat de location est défini comme étant un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien (le bien sous-jacent) pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Évaluation et comptabilisation des contrats de location conclus en tant que preneur

À la date de début du contrat de location, AQi comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative à l'état de la situation financière. L'actif au titre de droits d'utilisation est évalué au coût diminué de l'amortissement et des pertes de valeur cumulés. Le coût comprend le montant initial de l'obligation locative, les coûts directs initiaux engagés par AQi, s'il y a lieu, une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien à la fin du contrat de location et, le cas échéant, les paiements de loyers versés avant la date de début du contrat de location, déduction faite de tout avantage incitatif reçu. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée du contrat de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent si celle-ci est plus courte.

À la date de début, AQi évalue l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux, ou, sinon, au taux d'emprunt marginal de AQi. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux (comme les paiements de loyers fondés sur un pourcentage des produits de AQi) ne sont pas pris en compte dans l'évaluation initiale de l'obligation locative et de l'actif.

L'obligation locative et l'actif au titre de droits d'utilisation sont révisés pour tenir compte de tout événement entraînant une réévaluation ou une modification du contrat de location.

AQi a choisi de se prévaloir des mesures de simplification permises pour comptabiliser les contrats à court terme et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Par conséquent, plutôt que de comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative, AQi comptabilise les paiements liés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges à l'état du résultat global de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

À l'état de la situation financière, les actifs au titre de droits d'utilisation ont été inclus dans les immobilisations corporelles et sont classés de la même manière que les immobilisations corporelles. L'obligation locative est présentée distinctement à titre d'obligation locative.

Contrats de location de AQi conclus en tant que bailleur

La méthode comptable de AQi aux termes d'IFRS 16 est la même que celle appliquée lors de l'établissement des états financiers de la période comparative.

À titre de bailleur, AQi classe ses contrats de sous-location soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Un contrat est classé à titre de contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer la quasitotalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif au titre de droits d'utilisation sous-jacent; sinon, il est classé à titre de contrat de location simple. Dans ce dernier cas, les loyers de locaux pour bureaux et les loyers de terrains sont constatés linéairement sur la durée des baux correspondants.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures, le cas échéant. Le coût inclut les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif et les coûts de démantèlement ou d'enlèvement de l'actif.

Les immobilisations corporelles en cours sont transférées à leur catégorie respective seulement quand elles sont prêtes à être mises en service, soit quand l'actif est en place, les conditions sont réunies et la direction estime que l'actif peut être exploité comme prévu.

AQi capitalise au coût des immobilisations corporelles les intérêts sur ses emprunts ainsi que les frais accessoires, jusqu'à ce que la direction estime que l'immobilisation corporelle y afférente est prête à être mise en service.

Les parties d'un investissement dont le coût est significatif par rapport à l'ensemble de l'investissement total sont amorties séparément quand la vie utile de ces parties diffère de la vie utile de l'ensemble de l'investissement.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée des immobilisations corporelles. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

	Périodes Périodes
Bâtiments	3, 8, 10, 15, 25 et 40 ans
Améliorations locatives	5 et 15 ans
Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	3, 8, 15, 25 et 40 ans
Machinerie et équipement	
Aérogare	3, 5, 10 et 25 ans
Salle de bagages	5, 10 et 25 ans
Autres	5, 10, 15 et 25 ans
Équipement informatique	3, 5, 7 et 10 ans
Matériel roulant, mobilier et agencements	5, 10 et 20 ans

Dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation, les durées d'utilité attendues sont déterminées en fonction des autres actifs similaires détenus ou de la durée du contrat de location, si cette dernière est plus courte.

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont inscrites aux livres lorsqu'il existe une assurance raisonnable que AQi a satisfait aux exigences des ententes et que l'encaissement est probable. Les subventions sont inscrites au passif et amorties au même rythme que les immobilisations corporelles s'y rattachant.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les estimations importantes à l'égard de la valeur résiduelle et de la durée d'utilité sont revues au besoin, mais au moins une fois l'an.

Le gain ou la perte résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat dans les autres produits ou dans les autres charges.

Test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation

Les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'une immobilisation corporelle excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs et elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

Toutes les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif excède sa valeur comptable.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits dans le coût de l'actif pendant la période nécessaire pour préparer l'actif en vue de son utilisation.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et sont présentés dans les charges financières (se reporter à la note 17).

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale relative aux charges courantes est comptabilisée en réduction des charges afférentes. L'aide gouvernementale est constatée au cours de l'exercice où les charges courantes sont engagées, à la condition que AQi soit raisonnablement certaine que celle-ci se matérialisera.

Puisque l'aide gouvernementale découlant de la Subvention salariale d'urgence du Canada peut être examinée par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées suivant l'annonce des programmes et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits des activités ordinaires

Pour déterminer si elle doit comptabiliser des produits des activités ordinaires, AQi suit les cinq étapes suivantes :

- 1. Identification du contrat conclu avec un client;
- Identification des obligations de prestation;
- 3. Détermination du prix de transaction;
- 4. Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation;
- 5. Comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies (ou à mesure qu'elles sont remplies).

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou de la contrepartie à recevoir pour les biens vendus et les services fournis, excluant les taxes de vente, les rabais et les remises.

Les produits provenant des activités aéroportuaires, composés surtout des droits d'atterrissage et des redevances générales d'aérogare, sont gagnés principalement auprès des sociétés aériennes et sont constatés selon les atterrissages.

Les produits relatifs aux frais d'améliorations aéroportuaires, les produits de services et recouvrements et les produits de sûreté et sécurité sont basés sur le nombre de passagers embarqués par les sociétés aériennes. Ces produits sont comptabilisés au moment des embarquements.

Les loyers provenant des concessionnaires sont comptabilisés linéairement sur la durée des baux et, dans certains cas, sont calculés en pourcentage des ventes des concessionnaires, sujets à des loyers minimaux garantis.

Les produits de stationnements sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les produits d'intérêts sont constatés, lorsque gagnés, d'après le nombre de jours de détention du placement.

Avantages postérieurs à l'emploi et avantages du personnel à court terme

Depuis la privatisation de AQi le 1er novembre 2000, cette dernière offre à l'ensemble de ses employés un régime de retraite à cotisations définies. Les employés qui étaient en poste au moment de la privatisation participent à un régime à prestations définies.

Le régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel AQi verse des cotisations définies à une entité indépendante. AQi n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. Les contributions au régime sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle les services correspondants des membres du personnel sont reçus.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le régime à prestations définies dont AQi est le promoteur détermine le montant que recevra un membre du personnel à titre de prestations de retraite en fonction de la durée du service et du salaire de fin de carrière. AQi conserve l'obligation juridique de verser les prestations même lorsque des actifs destinés au financement du régime à prestations définies ont été mis de côté.

AQi comptabilise ses obligations découlant de son régime à prestations définies ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. À cette fin, AQi a adopté les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, avec projections de salaires, à partir des hypothèses les plus probables de la direction, notamment la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés;
- La charge de l'exercice relativement au coût des prestations définies est comptabilisée en résultat net pour la portion relative au coût des services et aux intérêts nets sur le passif net au titre du régime de retraite à prestations définies, et en autres éléments du résultat global pour la portion relative aux réévaluations du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies. Les réévaluations comprennent les écarts actuariels et toute variation de l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant.

Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants compris dans les créditeurs et sont évalués au montant non actualisé que AQi s'attend à payer en raison des droits inutilisés.

Provisions et passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de AQi et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux charges estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Un remboursement que AQi a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

5 - NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES OU RÉVISÉES

Nouvelle norme adoptée le 1er janvier 2020

IFRS 16, Contrats de location

Le 28 mai 2020, le Conseil des normes comptables internationales (IASB) a publié *Allégements de loyer liés à la COVID-19 (modification d'IFRS 16)* (ci-après la « modification »). La modification introduit une mesure de simplification dans IFRS 16, *Contrats de location*, qui permet aux preneurs d'éviter de déterminer si un allégement de loyer accordé en raison de la COVID-19 constitue une modification du contrat de location. Dans le cas où cette mesure de simplification est appliquée, de tels allégements de loyer ne constituent pas une modification du contrat de location au sens d'IFRS 16.

Au 31 décembre 2020, la direction a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification, celle-ci n'ayant aucune incidence sur les résultats ou la situation financière de AQi.

Modification comptable future

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais elles ne sont pas encore en vigueur, et AQi ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de AQi au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Les nouvelles normes, modifications et interprétations des normes existantes qui n'ont pas été adoptées par anticipation ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers de AQi.

6 - JUGEMENTS IMPORTANTS DE LA DIRECTION ET ESTIMATIONS

Jugements importants de la direction dans l'application de méthodes comptables

Lors de la préparation des états financiers, la direction pose des hypothèses, porte des jugements et effectue des estimations quant à la reconnaissance et à la mesure des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats futurs sont susceptibles d'être différents de ces hypothèses et estimations, et ils seront rarement exactement les mêmes dans la réalité. Ces jugements, hypothèses et estimations sont décrits ci-dessous.

Incertitude relative aux jugements, hypothèses et estimations

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous.

Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

Durées d'utilité des actifs amortissables :

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à chaque date de clôture en fonction de l'utilité prévue de ces actifs. Les valeurs comptables sont détaillées à la note 9. Les résultats réels peuvent toutefois être différents dans les faits, et ce, pour diverses raisons, telles qu'une usure prématurée, une capacité insuffisante, des changements réglementaires, etc.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

6 - JUGEMENTS IMPORTANTS DE LA DIRECTION ET ESTIMATIONS (suite)

Dépréciation d'actifs financiers et non financiers :

En raison du contexte de pandémie de COVID-19, la direction a dû user de son jugement pour déterminer si des indices de dépréciation de ses actifs financiers, notamment les effets à recevoir, et de ses actifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles, existaient à la date de la situation financière et nécessitaient la tenue d'un test de dépréciation. Des facteurs tels que la baisse d'utilisation des actifs, la baisse de l'achalandage et la fermeture des frontières sont des indices de dépréciation possible. La direction a donc effectué un test de dépréciation en utilisant des estimations et des hypothèses. Le test de dépréciation n'a pas abouti à la constatation d'une perte de valeur.

Passif au titre du régime de retraite à prestations définies :

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies avec le soutien d'actuaires indépendants. Le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation des taux standards d'inflation et de mortalité, ainsi que des futures augmentations de salaire.

- Provision pour pertes de crédit attendues :

La direction doit user de son jugement dans l'établissement de la provision pour pertes de crédit attendues en se basant notamment sur l'âge des comptes en souffrance, sur la capacité actuelle des débiteurs à payer, sur l'historique des paiements des débiteurs, sur les conditions générales de l'économie ou de l'industrie dans laquelle ces derniers évoluent et sur des informations prospectives.

Provisions et passifs éventuels :

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ce passif implique des jugements et des estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations.

En-lieu de taxes :

La direction doit user de son jugement dans l'établissement de la charge d'en-lieu de taxes en se basant notamment sur des rapports d'évaluateurs indépendants pour établir l'évaluation foncière estimative du nouveau terminal et ainsi pouvoir calculer la charge. Le résultat réel pourrait différer en raison d'une évaluation foncière finale différente de celle estimée.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

6 - JUGEMENTS IMPORTANTS DE LA DIRECTION ET ESTIMATIONS (suite)

Jugements posés relativement aux méthodes comptables appliquées

Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients :

La direction a usé de son jugement pour déterminer si la présentation des produits de frais d'améliorations aéroportuaires devrait se faire au brut ou au net des frais de gestion chargés par les compagnies aériennes. L'un des éléments qui renforcent la position de AQi est que le contrat de services est conclu avec les compagnies aériennes et non avec les passagers. La direction juge donc que le montant qu'elle s'attend à recevoir est bien le montant net des frais de gestion, et non le montant brut payé par les passagers. La présentation au net est ainsi celle qui est jugée la plus pertinente dans ces circonstances.

7 - DÉBITEURS

	2020	2019
Courants	\$	\$
Créances clients, montant brut Provision pour pertes de crédit attendues	3 354 708 (231 938)	5 286 172 (180 294)
Créances clients, montant net Autres subventions à recevoir	3 122 770 606 855	5 105 878
Intérêts courus à recevoir Taxes à la consommation à recevoir	578 659 232 029	1 140 052
	4 540 313	6 245 930

Tous les montants sont encaissables à court terme. La valeur comptable nette des créances clients et des intérêts courus à recevoir est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

8 - SUBVENTIONS À RECEVOIR

AQi a obtenu des subventions de 36 245 589 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de l'aérogare terminés en 2008. De ce montant, une subvention de 15 000 000 \$ est attribuée au remboursement des obligations de série B. Au 31 décembre 2020, un montant de 13 500 000 \$ (12 500 000 \$ en 2019) a été versé directement par le subventionneur à cet égard. La subvention à recevoir porte intérêt au taux de 4,77 % et est applicable en réduction de la dette par versements trimestriels de 250 000 \$ jusqu'en avril 2022.

AQi a également obtenu une subvention de 50 000 000 \$ pour la réalisation des travaux d'agrandissement et de réfection de l'aérogare. Cette subvention sert à rembourser les obligations de série D. Au 31 décembre 2020, un montant de 15 982 327 \$ (12 895 355 \$ en 2019) a été versé directement par le subventionneur à l'égard de ces obligations. La subvention à recevoir porte intérêt au taux de 2,8 % et est applicable en réduction de la dette par versements trimestriels de 1 023 419 \$ jusqu'en mai 2030.

De plus, AQi a obtenu des subventions totalisant 32 371 884 \$ (1 090 819 \$ en 2020; ajustement en diminution de 12 744 \$ en 2019) pour financer la construction de certains projets. De ces montants, une somme totale de 32 073 520 \$ (3 632 455 \$ en 2020; 2 701 295 \$ en 2019) a été encaissée.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

8 - SUBVENTIONS À RECEVOIR (suite)

Les subventions encaissées et celles à recevoir sont comptabilisées sous la rubrique « Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles ».

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Pistes,

	Bâtiments et améliorations locatives	chaussées et autres surfaces pavées	Machinerie et équi- pement \$	Équipement infor- matique	Matériel roulant \$	Mobilier et agen- cements \$	Projets en cours	Total \$
Coût	Ψ	Ψ	Ψ	Ψ	Ψ	Ψ	Ψ	Ψ
Solde au 1er janvier 2020 Acquisitions et	278 180 177	143 596 537	90 953 949	27 969 982	15 613 482	9 267 581	16 658 694	582 240 402
reclassements Cessions et	700 116	1 439 327	693 840	590 675	199 283	86 925	5 038 103	8 748 269
radiations					(120 828)			(120 828)
Solde au 31 décembre 2020	278 880 293	145 035 864	91 647 789	28 560 657	15 691 937	9 354 506	21 696 797	590 867 843
Amortissement cumulé								
Solde au 1er janvier 2020 Amortissement	31 372 442 7 547 112	32 254 611 5 683 225	25 441 254 4 625 884	14 265 561 3 288 369	9 206 644 905 119	3 917 107 613 397		116 457 619 22 663 106
Cessions et radiations					(117 064)			(117 064)
Solde au 31 décembre 2020	38 919 554	37 937 836	30 067 138	17 553 930	9 994 699	4 530 504		139 003 661
Valeur comptable au 31 décembre 2020	239 960 739	107 098 028	61 580 651	11 006 727	5 697 238	4 824 002	21 696 797	451 864 182
2020	200 000 100	107 030 020	01 300 031	11 000 121		7 027 002	21 030 737	431 004 102
	Bâtiments et améliorations locatives	Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	Machinerie et équi- pement \$	Équipement infor- matique	Matériel roulant	Mobilier et agen- cements	Projets en cours	Total \$
Coût								
Solde au 1er janvier 2019 Acquisitions et	129 779 401	127 856 913	44 257 501	16 934 034	15 583 492	4 433 107	205 793 364	544 637 812
reclassements Cessions et	148 400 776	15 739 624	46 696 448	11 035 948	29 990	4 873 429	(189 134 670)	37 641 545
radiations						(38 955))	(38 955)
Solde au 31 décembre 2019 Amortissement	278 180 177	143 596 537	90 953 949	27 969 982	15 613 482	9 267 581	16 658 694	582 240 402
cumulé								
Solde au 1er janvier 2019 Amortissement	27 033 523 4 338 919	27 120 410 5 134 201	23 022 766 2 418 488	12 269 186 1 996 375	8 086 130 1 120 514	3 731 685 208 653		101 263 700 15 217 150
Cessions et radiations						(23 231))	(23 231)
Solde au 31 décembre 2019	31 372 442	32 254 611	25 441 254	14 265 561	9 206 644	3 917 107		116 457 619
Valeur comptable au 31 décembre 2019	246 807 735	111 341 926	65 512 695	13 704 421	6 406 838	5 350 474	16 658 694	465 782 783

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Au 31 décembre 2019, un montant net de 4 416 432 \$, représentant des intérêts sur les emprunts et sur les dépôts à terme au cours de la période de construction, a été inscrit au coût des immobilisations corporelles.

Le taux d'intérêt utilisé pour capitaliser les coûts d'emprunts inscrits dans les immobilisations corporelles est de 1,82 % en 2019.

10 - CRÉDITEURS

	2020	2019
	\$	\$
Courants et non courants		
Fournisseurs 7 35	51 352	3 393 848
Fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles 6 41	9 234	14 159 328
Taxes à la consommation à payer		441 680
Salaires, vacances et avantages sociaux 1 36	3 883	1 641 620
Intérêts courus à payer 108	<u>82 816</u>	1 131 958
16 21	7 285	20 768 434

La valeur comptable des créditeurs correspond à une approximation de la juste valeur.

11 - MONTANTS ÉVENTUELS

Passifs éventuels

Diverses réclamations ou actions judiciaires ont été intentées contre AQi au cours de l'exercice ou antérieurement. La direction estime que ces réclamations sont injustifiées et qu'il est peu probable que AQi ait à les régler. Cette évaluation est cohérente avec celle des conseillers juridiques externes indépendants.

12 - EMPRUNTS

Les emprunts sont composés des passifs financiers suivants :

		Courants		Non courants
	2020	2019	2020	2019
Obligations de série A, 5,12 %, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable par versements trimestriels de 562 500 \$, échéant en avril 2029	2 250 000	2 250 000	16 875 000	19 125 000
Obligations de série B, 4,77 %, remboursables à même une subvention à recevoir par versements trimestriels de 250 000 \$, plus les intérêts, échéant en avril 2022	1 000 000	1 000 000	500 000	1 500 000

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

42 EMPRIMES (20142)				
12 - EMPRUNTS (suite)		Courants		Non courants
	2020	2019	2020	2019
Obligations de série C, 4,36 %, nettes des frais de transaction de 832 630 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en mai 2045	\$	\$	\$ 174 167 370	\$ 174 131 304
Obligations de série D, 2,8 %, remboursables à même une subvention à recevoir par versements trimestriels de 1 023 419 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2030	3 174 319	3 086 972	30 843 354	34 017 673
Obligations de série E, 3,42 %, nettes des frais de transaction de 112 140 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en mai 2025			39 887 860	39 864 240
Obligations de série F, 3,25 %, nettes des frais de transaction de 128 029 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en juin 2026			49 871 971	49 847 962
Total de la valeur comptable	6 424 319	6 336 972	312 145 555	318 486 179

En vertu de l'acte relatif à l'émission d'obligations qui énonce et encadre les modalités des obligations, AQi doit préparer et remettre aux porteurs d'obligations des prévisions financières couvrant les quatre trimestres suivant la date de leur préparation lorsque le ratio de couverture du service de la dette est inférieur à 1,25/1. Au cours de l'exercice et à la date de la situation financière, ce ratio est inférieur à la cible fixée.

Les obligations de séries A, C, E et F sont greffées d'un fonds de prévoyance pour le service de la dette et d'un fonds de prévoyance d'exploitation et d'entretien. AQi se conforme aux modalités prévues à l'acte relatif à l'émission d'obligations à l'égard de ces fonds, qui sont constitués de dépôts à terme non courants.

De plus, AQi dispose de facilités de crédit autorisées auprès d'institutions financières, soit un crédit rotatif de 2 000 000 \$\$ et des facilités de crédit à terme de 5 000 000 \$\$, portant intérêt au taux préférentiel (2,45 %; 3,95 % en 2019). Ces créances sont renégociables annuellement. Un prêt à terme autorisé de 10 000 000 \$\$ est également à la disposition de AQi. Celui-ci pourrait être augmenté par tranches de 10 000 000 \$\$ jusqu'à concurrence de 50 000 000 \$\$ et porte intérêt au taux des acceptations bancaires plus une prime. Il est renégociable en septembre 2022. Au 31 décembre 2020, les modalités de l'acte relatif à l'émission d'obligations font en sorte que AQi n'est présentement pas autorisée à utiliser ces facilités de crédit.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

13 - PRODUITS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2020
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées, machinerie			
et équipement	141 665 636	30 025 231	111 640 405
			2019
		Amortissement	Coût non
	Coût	cumulé	amorti
	\$	\$	\$
Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées, machinerie			
et équipement	140 574 817	24 729 802	115 845 015

14 - OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Salaires	11 260 604	13 378 407
Avantages sociaux	1 809 412	2 081 111
Régime de retraite à prestations définies	94 100	173 000
Régime de retraite à cotisations définies	514 340	501 340
Allocations de retraite et indemnités de fin d'emploi	562 284	1 006 768
Subvention salariale d'urgence du Canada	(4 300 858)	
Charges au titre des avantages du personnel	9 939 882	17 140 626

Régime de retraite à prestations définies

Le régime à prestations définies est enregistré au Bureau du surintendant des institutions financières, sous le numéro 57205, en vertu de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.

AQi offre un régime à prestations définies à ses employés à temps plein en poste avant le 1er novembre 2000. Les cotisations salariales requises varient entre 10,8 % et 19,9 % du salaire, et sont assujetties à un maximum. AQi verse les cotisations nécessaires au financement du régime pour les services courants et pour combler le déficit. La rente des employés correspond à un pourcentage du salaire des cinq années consécutives de service reconnu aux fins d'admissibilité les mieux rémunérées. L'âge normal de retraite est 65 ans. Par contre, une date de retraite facultative est possible pour les participants âgés de 60 ans ou plus ayant accompli au moins deux années de service reconnu aux fins d'admissibilité, ainsi que pour les participants âgés de 55 ans ou plus ayant accompli au moins 30 années de service reconnu aux fins d'admissibilité.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

14 - OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

AQi est soumise à certains risques liés aux avantages du personnel, dont le rendement des placements, le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation de l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies, l'espérance de vie des participants et l'inflation future. L'administrateur du régime est l'employeur. Celui-ci a pour responsabilité d'établir la politique de placement et d'analyser les changements réglementaires, les prestations, la capitalisation et la situation financière du régime contributif à prestations définies. L'administrateur a confié à un gestionnaire de placements indépendant la gestion des actifs du régime.

À des fins de comptabilisation, AQi évalue ses obligations au titre du régime de retraite à prestations définies et la juste valeur des actifs du régime le 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle complète sur base de capitalisation a été effectuée au 31 décembre 2019 et le résultat a été extrapolé jusqu'au 31 décembre 2020.

Les cotisations d'équilibre requises basées sur l'évaluation actuarielle de 2019 sont de 53 500 \$ (139 100 \$ en 2019).

En raison de la pandémie de COVID-19, AQi a obtenu l'autorisation de suspendre les versements de ces cotisations pour les périodes d'avril à décembre 2020. Au 31 décembre 2020, les cotisations d'équilibre réellement versées totalisent 33 626 \$.

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies pour la période considérée se détaillent comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies		
au 1er janvier	10 678 700	9 624 200
Coût des services rendus	33 400	107 800
Coût financier	325 300	365 300
Cotisations des employés	41 700	57 400
Écarts actuariels		
Perte actuarielle découlant de l'expérience du régime	105 700	14 900
Perte actuarielle découlant de changements dans		
les hypothèses financières	950 500	850 300
Prestations versées	(393 200)	(341 200)
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies		40.070.700
au 31 décembre	11 742 100	10 678 700

Afin de déterminer les obligations au titre de la retraite, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

	2020	2019
	<u></u> %	%
Taux d'actualisation	2,6	3,1
Taux de croissance de la rémunération	2,5	2,3
Inflation	1,5	1,3

La durée de l'obligation au titre des prestations définies est de 14,2 ans.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

14 - OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Ces hypothèses ont été élaborées par la direction en tenant compte des conseils d'un actuaire indépendant.

Les actifs détenus relativement aux obligations au titre du régime de retraite à prestations définies de AQi peuvent être rapprochés avec le solde d'ouverture à la date de clôture comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier	12 983 860	11 090 037
Augmentation des actifs		
Cotisations de l'employeur	70 175	215 823
Cotisations des employés	41 700	57 400
Rendement des actifs du régime, excluant les produits d'intérêts	664 800	1 584 000
Produits d'intérêts	397 900	419 800
	1 174 575	2 277 023
Diminution des actifs		
Frais d'administration	46 000	42 000
Prestations versées	393 200	341 200
	439 200	383 200
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre	13 719 235	12 983 860

Les actifs du régime sont dans des unités de fonds communs à stratégie équilibrée.

Les actifs du régime comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de trois niveaux, dont le niveau 1 qui utilise des données sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs auxquels le régime de retraite a accès. Les actifs du régime sont de niveau 1.

La charge au titre du régime de retraite à prestations définies de l'exercice présentée à l'état du résultat global au poste « Charges au titre des avantages du personnel » se détaille comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Coût des services rendus	33 400	107 800
Intérêts nets	14 700	23 200
Frais d'administration	46 000	42 000
Charge au titre du régime de retraite à prestations définies	94 100	173 000

AQi prévoit verser des cotisations de 87 171 \$ (194 445 \$ en 2019) au régime de retraite au cours du prochain exercice.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

14 - OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies et les actifs du régime peuvent être rapprochés de la façon suivante avec les montants présentés à l'état de la situation financière :

	2020	2019
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime	13 719 235	12 983 860
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies	11 742 100	10 678 700
Excédent	1 977 135	2 305 160
Effet du plafond de l'actif au titre du régime de retraite		
à prestations définies	(2 156 200)	(2 815 400)
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies	(179 065)	(510 240)

Les hypothèses actuarielles peuvent avoir une incidence importante sur les montants liés aux avantages du personnel.

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont des changements qui auraient raisonnablement pu être apportés aux hypothèses actuarielles importantes utilisées au 31 décembre 2020 auraient influé sur l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies à cette même date.

		2020	2019
		Impact sur	Impact sur
		l'obligation au titre	l'obligation au titre
		du régime de	du régime de
		retraite à	retraite à
		prestations	prestations
		définies	définies
		\$	\$
Taux d'actualisation	2,35 % (au lieu de 2,60 %)	413 700	368 800
Taux de croissance des salaires	2,25 % (au lieu de 2,50 %)		(900)
Inflation	1,25 % (au lieu de 1,50 %)	(257 100)	(228 300)

15 - CONTRATS DE LOCATION

AQi a conclu des contrats de location visant des terrains et du matériel informatique.

Les contrats de location ne sont pas résiliables ou peuvent être résiliés uniquement moyennant le paiement de frais de résiliation considérables. Certains contrats de location comportent une option permettant d'acquérir le bien loué sous-jacent à la fin de la durée du contrat de location ou de renouveler le contrat de location pour une période supplémentaire. AQI n'est pas autorisée à vendre le bien sous-jacent ni à le donner en garantie. De plus, AQI doit engager les frais d'entretien nécessaires conformément aux dispositions des contrats de location.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

15 - CONTRATS DE LOCATION (suite)

Le tableau qui suit présente la nature des activités de location de AQi classées par type d'actifs sous-jacents :

					Monthble de	
					contrats de	
					location	
			Nombre de	Nombre de	comportant	Nombre de
		Durée	contrats de	contrats de	des paiements	contrats de
		moyenne	location	location	de loyers	location
	Nombre de	pondérée	comportant	comportant	variables qui	comportant
Actifs au titre de droits	biens sous-	restante	des options de	des options	sont fonction	des options de
d'utilisation	jacents loués	(années)	prolongation	d'achat	d'un indice	résiliation
Terrains	<u> </u>	40	1			
Matériel informatique	1	3		1		

Actif au titre de droits d'utilisation

L'actif au titre de droits d'utilisation relatif au matériel informatique est présenté dans le matériel informatique dans les immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2020, le coût de cet actif est de 2 207 520 \$ et la valeur de l'amortissement cumulé est de 1 894 788 \$. La charge d'amortissement comptabilisée s'élève à 441 504 \$ (441 504 \$ en 2019). Aucune perte de valeur n'a été constatée relativement à cet actif.

Obligation locative

L'obligation locative est garantie par les biens sous-jacents aux contrats de location connexes.

Les paiements de loyers contractuels non actualisés à effectuer au titre d'obligation locative se présentent comme suit :

	Moins de						
	1 an	1 an à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2020 31 décembre	303 595	256 900	223 625				784 120
2019	498 717	543 685					1 042 402

L'obligation locative est présentée comme suit à l'état de la situation financière :

	2020	2019
	\$	\$
Partie courante	279 953	437 138
Partie non courante	458 211	484 767
	738 164	921 905

La charge d'intérêts sur l'obligation locative s'élève à 29 739 \$ (à 45 949 \$ en 2019).

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

15 - CONTRATS DE LOCATION (suite)

Paiements de loyers qui ne sont pas comptabilisés comme des obligations locatives

AQi a choisi de ne pas comptabiliser d'obligations locatives au titre des contrats de location à court terme (c'est-à-dire les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements effectués aux termes de ces contrats de location sont comptabilisés en charges de manière linéaire. En outre, certains paiements de loyers variables ne peuvent être comptabilisés comme des obligations locatives et sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont versés.

La charge liée aux paiements qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative s'établit comme suit :

	2020
	\$
Contrats de location à court terme	31 997
Contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	30 130
Paiements de loyers variables	155 522
	217 649

Les paiements de loyers variables qui sont comptabilisés en charges du fait qu'ils ne sont pas comptabilisés comme une obligation locative comprennent les loyers fondés sur les produits des activités ordinaires comme il est décrit ci-dessous :

– AQi loue les installations aéroportuaires en vertu d'un bail avec Transports Canada depuis le 1er novembre 2000. Le loyer est établi en fonction d'un pourcentage progressif variant selon les différents paliers de produits. Les produits excluent les intérêts créditeurs, ces derniers étant inférieurs aux intérêts débiteurs. Les paliers de produits et les pourcentages convenus sont les suivants:

Paliers de produits	
0 à 5 M\$	0
5 à 10 M\$	1
10 à 25 M\$	5
25 à 100 M\$	8
100 à 250 M\$	10
250 M\$ et plus	12

En raison de la pandémie de COVID-19, Transports Canada a fait un amendement au bail foncier, plus précisément à la clause du calcul du loyer. Le loyer à verser à Transports Canada pour l'exercice 2020 est donc de 2/12 du calcul décrit ci-dessus, soit un total de 155 522 \$. Sans cet amendement au bail, le loyer aurait été de 933 130 \$. AQi réalise donc une économie de 777 608 \$.

Pour l'exercice 2021, il n'y aura aucun loyer à payer à Transports Canada, et pour l'exercice 2022, ce sera le retour au calcul traditionnel tel qu'il est décrit ci-dessus. Cet amendement au bail a été considéré dans les engagements présentés à la note 16.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

15 - CONTRATS DE LOCATION (suite)

Les sorties de trésorerie totales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 s'élèvent à 1 286 603 \$ (4 727 204 \$ en 2019).

Contrats de location simple en tant que bailleur

AQi loue des terrains et des bâtiments aéroportuaires à des sous-locataires. Les produits de ces sous-locations totalisent 3 110 135 \$ (2 894 787 \$ en 2019).

Bien que les risques associés aux droits que AQi conserve à l'égard des biens sous-jacents ne soient pas considérés comme significatifs, AQi déploie néanmoins des stratégies afin de les réduire le plus possible. Par exemple, elle veille à ce que tous les contrats renferment des clauses qui exigent que le bailleur la dédommage en cas d'usure excessive du bien au cours de la durée du contrat de location. De plus, pour les terrains où des services d'avitaillement sont offerts, les contrats renferment des clauses de garantie environnementale pour remise en état du site au départ des locataires.

Les contrats de location ne sont pas résiliables ou peuvent être résiliés uniquement moyennant des frais de résiliation considérables. La durée standard des contrats varie selon le type de sous-location effectuée. Pour ce qui est des contrats de location dans le terminal, la période varie de 1 à 10 ans à compter de la date de début du contrat, alors que la durée moyenne des contrats relatifs aux terrains est de 30 ans, à l'exception d'un contrat dont la durée est de 60 ans.

16 - ENGAGEMENTS

AQi s'est engagée, d'après des contrats de service échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2025, à verser une somme de 19 428 323 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 3 013 656 \$ en 2021, à 2 250 469 \$ en 2022, à 4 139 643 \$ en 2023, à 4 836 174 \$ en 2024 et à 5 188 381 \$ en 2025.

De plus, AQi s'est engagée à verser 2 202 477 \$ au cours du prochain exercice pour des contrats de construction.

17 - INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT GLOBAL

Produits financiers

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière se détaillent comme suit:

	2020	2019
	\$	\$
Produits d'intérêts sur l'encaisse	86 311	132 468
Produits d'intérêts sur les dépôts à terme	1 440 602	1 409 563
Produits d'intérêts sur les effets à recevoir	146 676	159 949
	1 673 589	1 701 980

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

17 - INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT GLOBAL (suite)

Charges financières

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière se détaillent comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Charges d'intérêts sur les emprunts et l'obligation locative	12 798 436	7 025 496
Produits d'intérêts sur la subvention à recevoir afférente à un emprunt	(1 090 380)	(482 099)
Amortissement des coûts de transaction	83 695	83 695
	11 791 751	6 627 092

18 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégories d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable des montants présentés dans l'état de la situation financière se rapporte aux catégories d'actifs et de passifs qui suivent :

Actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Courants Encaisse Dépôts à terme Taux moyen pondéré de 1,56 % (2,34 % au 31 décembre 2019) Débiteurs, excluant les taxes	
Dépôts à terme Taux moyen pondéré de 1,56 % (2,34 % au 31 décembre 2019) 24 657 108 38 443 45	
. (2,34 % au 31 décembre 2019) 24 657 108 38 443 45	:8
	18
Débiteurs, excluant les taxes	, ,
à la consommation à	
recevoir (note 7) 4 308 284 6 245 93	30
Subventions à recevoir (note 8) 4 472 683 6 926 97	'2
Effets à recevoir	12
42 807 737 58 645 54	5
Non courants	
Dépôts à terme Taux moyen pondéré de 2,23 %	
(2,35 % au 31 décembre 2019), échéant à	
différentes dates jusqu'en 2026 35 900 000 42 198 35	i 9
Effets à recevoir Taux d'un prêt hypothécaire	
résidentiel majoré de 5,25 % et taux fixe de 4,25 % 1 872 802 2 044 60)2
Subventions à recevoir (note 8) 31 343 354 35 517 67	<u>′3</u>
_ 69 116 156 79 760 63	34_
111 923 893 138 406 17	'9

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

18 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Effets à recevoir

Les actifs financiers au coût amorti comprennent un effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose, portant intérêt au taux d'un prêt hypothécaire résidentiel de cinq ans majoré de 5,25 % (8,74 %; 8,84 % au 31 décembre 2019), encaissable par versements mensuels de 9 722 \$ jusqu'en janvier 2033 suivis de 333 versements mensuels de 1 \$, et échéant le 30 octobre 2060. La portion encaissable à court terme est de 116 667 \$.

Les actifs financiers au coût amorti comprennent également un effet à recevoir en vertu d'une entente de financement d'améliorations locatives, portant intérêt au taux fixe de 4,25 %, encaissable par versements mensuels de 5 456 \$, capital et intérêts, et échéant le 1er mai 2028. La portion encaissable à court terme est de 48 993 \$.

Passifs financiers

	<u>2020</u> \$	2019
Courants Créditeurs, excluant les salaires, les vacances et les avantages	·	·
sociaux à payer et les taxes à la consommation à payer (note 10) Dépôts de clients Emprunts (note 12)	14 853 402 135 744 6 424 319	17 362 521 91 579 6 336 972
Non courants	21 413 465	23 791 072
Non courants Créditeurs (note 10) Dépôts de clients Emprunts (note 12)	617 614 312 145 555 334 176 634	1 322 613 592 614 318 486 179 344 192 478

La juste valeur des instruments financiers non courants est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Évaluation de la juste valeur

Les méthodes et les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur sont les mêmes que celles utilisées lors de la période de présentation de l'information financière précédente. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Dépôts à terme, subventions à recevoir, effets à recevoir, dépôts de clients et emprunts

La juste valeur des dépôts à terme est de 61 908 000 \$ et a été déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments financiers similaires ayant la même durée jusqu'à l'échéance. La juste valeur des subventions à recevoir, des effets à recevoir et des dépôts de clients a été déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments financiers similaires ayant la même durée jusqu'à l'échéance, et elle se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur des emprunts est de 378 531 000 \$ (382 929 000 \$ en 2019) et a été déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts similaires.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

18 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques découlant des instruments financiers

AQi est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et les passifs financiers de AQi sont résumés précédemment par catégorie. Les principaux types de risques sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les membres de la direction de AQi gèrent les risques en étroite collaboration avec les membres du conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court et à moyen terme de AQi en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. Les échéances des placements financiers de AQi sont toutes inférieures à cinq ans.

AQi ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives. Les principaux risques financiers auxquels AQi est exposée sont décrits ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent et entraînent une perte en raison de variations des taux d'intérêt.

Les dépôts à terme, l'effet à recevoir en vertu d'une entente de financement d'améliorations locatives et les subventions à recevoir portent intérêt à taux fixe et exposent donc AQi au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, les variations de la juste valeur n'ont aucun impact sur le résultat net.

L'effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose et les emprunts à terme portent intérêt à taux variable et exposent donc AQi au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Conformément à ses politiques, AQi vise à atténuer l'exposition de son financement à long terme au risque de flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les emprunts à plus long terme portent donc intérêt à taux fixe.

La direction estime que des fluctuations des taux d'intérêt de 1 % n'auraient pas d'incidence importante sur le résultat de AQi.

Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme le risque qu'un débiteur de AQi manque à l'une de ses obligations.

Le risque de crédit associé aux créances clients est généralement diversifié, puisque AQi négocie avec un grand nombre d'établissements.

L'exposition maximale de AQi au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés à la date de clôture.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

18 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

AQi a pour politique de traiter uniquement avec des parties solvables. La direction de AQi estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de clôture, est bonne.

Aucun actif financier de AQi n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

AQi applique le modèle simplifié d'IFRS 9 pour comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de toutes les créances clients, étant donné que ces éléments ne comportent pas une composante financement importante.

Lors de l'évaluation des pertes de crédit attendues, les créances clients ont été évaluées sur une base collective puisqu'elles partagent des caractéristiques de risque de crédit communes. Elles ont été regroupées en fonction du nombre de jours depuis lesquels elles sont en souffrance et de l'emplacement géographique du client.

Les taux de pertes de crédit attendues sont fondés sur le profil de paiement lié aux ventes des 60 mois précédant les 31 décembre 2020 et 2019 respectivement, ainsi que sur les taux historiques de pertes de crédit au cours de cette période. Les taux historiques sont ajustés afin de refléter les facteurs macroéconomiques actuels et prospectifs qui influent sur l'aptitude du client à régler les montants dus.

AQi tient compte des perspectives économiques des régions desservies par sa clientèle ainsi que des décisions économiques se passant dans l'industrie de l'aviation tant au Canada qu'à l'international, par exemple, une fusion de deux compagnies aériennes, une entente de partage de code (*codeshare*) ou une alliance, une rationalisation des opérations, etc.

AQi a donc ajusté les taux de pertes historiques en fonction des variations prévues de ces facteurs.

Les créances clients sont sorties de l'état de la situation financière, autrement dit décomptabilisées, lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement. Le défaut de paiement dans les 120 jours suivant la date de la facture, la non-communication de la part du client et l'absence d'engagement auprès de AQi quant à un arrangement de paiement alternatif sont, entre autres, considérés comme des indicateurs qu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que AQi ne puisse respecter ses engagements. La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que AQi dispose des sources de financement nécessaires à ses activités. À cette fin, AQi établit annuellement des prévisions budgétaires et des prévisions de trésorerie.

AQi considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie et les créances clients. L'encaisse, les dépôts à terme et les créances clients actuelles de AQi excèdent de façon significative les besoins courants en sortie de trésorerie.

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

18 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2020, les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés de AQi (y compris les versements d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

				2020
		Courants		Non courants
	Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs, excluant les salaires, les vacances et les avantages				
sociaux à payer	13 349 163	1 504 239		
Dépôts de clients		135 744	617 614	
Emprunts	9 498 656	9 457 886	110 397 687	402 288 086
	22 847 819	11 097 869	111 015 301	402 288 086
				2019
		Courants		Non courants
	Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs, excluant les salaires, les vacances et les avantages				
sociaux à payer	15 349 737	2 012 784	1 322 613	
Dépôts de clients		91 579	592 614	
Emprunts	9 580 196	9 539 426	72 482 352	458 274 712
	24 929 933	11 643 789	74 397 579	458 274 712

19 - GESTION DU CAPITAL

Dans ses opérations de gestion du capital, AQi vise l'atteinte de ces objectifs :

- Dégager le capital nécessaire lui permettant de développer et d'améliorer les services aériens et aéroportuaires afin d'assurer un service de qualité aux passagers;
- Maintenir une structure de capital souple lui permettant d'obtenir du financement afin de développer ses infrastructures et son patrimoine foncier;
- Maintenir les liquidités nécessaires afin de faire face aux risques susceptibles d'affecter sa situation financière.

Le capital de AQi est constitué des actifs nets, de l'obligation locative et des emprunts totalisant 434 544 506 \$ (467 667 967 \$ au 31 décembre 2019).

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

19 - GESTION DU CAPITAL (suite)

Afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs, la direction de AQi :

- produit et dépose auprès du conseil d'administration les prévisions financières à court et à long terme:
- produit et dépose trimestriellement auprès du conseil d'administration les états financiers ainsi que le rapport de gestion sur les activités, et fait le suivi des prévisions financières;
- révise périodiquement la tarification de ses services.

20 - VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT

Les ajustements suivants pour les éléments sans effet de trésorerie ont été apportés au résultat afin d'obtenir les flux de trésorerie opérationnels :

	2020	2019
	\$	\$
Débiteurs	1 705 617	(277 672)
Fournitures en stock	(123 289)	(148 919)
Frais payés d'avance	82 224	266 236
Créditeurs, excluant les fournisseurs afférents		
aux immobilisations corporelles	3 188 945	174 394
Produits reportés	2 013 437	48 316
Dépôts de clients	<u>69 165</u>	(259 652)
	6 936 099	(197 297)

21 - RAPPROCHEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	Obligation	Subventions	
Emprunts	locative	à recevoir	Total
\$	\$	\$	\$
324 823 151	921 905	(42 444 645)	283 300 411
		3 632 455	3 632 455
(2 250 000)	(183 741)		(2 433 741)
		(1 090 819)	(1 090 819)
		,	
(4 086 972)		4 086 972	
,			
83 695			83 695
318 569 874	738 164	(35 816 037)	283 492 001
	\$ 324 823 151 (2 250 000) (4 086 972) 83 695	Emprunts locative \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	Emprunts locative à recevoir \$ 324 823 151 921 905 (42 444 645) (2 250 000) (183 741) 3 632 455 (1 090 819) (4 086 972) 4 086 972 83 695 4 086 972

au 31 décembre 2020 (en dollars canadiens)

21 - RAPPROCHEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (suite)

		Obligation	Subventions	
	Emprunts	locative	à recevoir	Total
	\$	\$	\$	\$
1er janvier 2019	330 991 484	1 366 482	(49 160 712)	283 197 254
Flux de trésorerie				
Encaissement			2 701 295	2 701 295
Remboursement	(2 250 000)	(444 577)		(2 694 577)
Éléments non monétaires				
Subventions obtenues			12 744	12 744
Subventions attribuées au				
remboursement des emprunts	(4 002 028)		4 002 028	
Amortissement des coûts				
de transaction	83 695			83 695
31 décembre 2019	324 823 151	921 905	(42 444 645)	283 300 411

22 - TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de AQi comprennent ses administrateurs, ses principaux dirigeants ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des membres du personnel de AQi.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de AQi comprennent les administrateurs et les membres de la direction. La rémunération des principaux dirigeants se détaille comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Salaires, primes et indemnités de fin d'emploi	1 262 279	2 508 605
Coût des avantages sociaux	130 912	239 020
Avantages postérieurs à l'emploi	63 990	94 519
Jetons de présence et honoraires des administrateurs	357 419	362 747
Total de la rémunération	1 814 600	3 204 891

Transactions liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime à prestations définies constitue une partie liée, de même que le régime à cotisations définies. Les transactions de AQi avec les régimes de retraite comprennent les cotisations versées aux régimes qui sont présentées à la note 14. AQi n'a conclu aucune autre transaction avec les régimes de retraite, et aucun solde n'est impayé, sauf les cotisations du dernier mois de l'exercice, qui sont payées au cours du mois suivant la fermeture.